

Dispositif Alerte commerces Charte du commerçant citoyen

Engagement n° 1 :

Je me suis engagé dans le dispositif *Alerte commerces*, initié par la Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres et en partenariat avec les forces de Police et de Gendarmerie, afin de prendre des mesures de prévention utiles et adaptées à une situation particulière, pour :

- rassurer ma clientèle et sécuriser la ville et nos commerces,
- dissuader d'éventuels malfaiteurs en étant vigilant aux comportements suspects, aux faux moyens de paiement (méthode « Toucher-Regarder-Incliner », au rendez-moi), aux chèques volés et aux escroqueries en tous genres etc.,
- prévenir mes collègues commerçants, artisans et/ou prestataires de services pour éviter qu'ils ne soient victimes à leur tour d'un acte délictueux similaire et être réactif pour permettre l'arrestation des malfaiteurs.

Pour ce faire, j'appose la vitrophanie spécifique *Alerte commerces* sur ma vitrine, porte d'entrée ou étalage de manière bien visible.

Engagement n° 2 :

En cas de vol à main armée, diffusion de fausse monnaie et/ou de chèques volés, de tentative d'escroquerie, j'alerte immédiatement la Gendarmerie et la Police en composant le « 17 » (qui reste le réflexe élémentaire indispensable) afin que l'information puisse être transmise au plus grand nombre de confrères dans un minimum de temps. En parallèle, je m'engage à prévenir mon référent local « Police » ou « Gendarmerie ».

Engagement n° 3 :

Cet engagement me donne un nouveau rôle, celui de « Commerçant Citoyen », qui participe activement à la vie économique et sociale de mon territoire tout en veillant à la tranquillité de nos commerces. Je communique sur ce nouveau rôle en affichant la présente charte dans mon point de vente.

